



Réserve citoyenne métropolitaine : un dispositif unique en France

Bordeaux Métropole est la première métropole française à créer une réserve citoyenne à l'échelle de son territoire. Cette initiative permet de « faire territoire » en démontrant la capacité de solidarité de tous les métropolitains entre eux au-delà des frontières communales.

Risques inondations, technologiques, incendies, pollution la métropole bordelaise, à l'image d'autres territoires, est potentiellement exposée à des crises majeures. Les épisodes de 2022 sont encore dans toutes les mémoires : le violent orage de grêle qui s'est abattu notamment sur les communes du Taillan-Médoc et de Saint-Médard-en-Jalles il y a précisément un an, et les feux de forêt en Gironde au cours de l'été. Ces événements qui ont permis à une partie des habitants de la Métropole de prendre la mesure de la proximité des incidences du dérèglement climatique, ont suscité un élan de solidarité.

Pour faire face à ces événements, accompagner les 28 communes et protéger la population, la métropole s'est dotée d'une stratégie en matière de gestion de crise et de prévention des risques majeurs appelé Plan Communal de Sauvegarde. C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole créé sa propre réserve citoyenne composée dans un premier temps de 100 volontaires.

Le cadre d'intervention

La réserve citoyenne pourra intervenir sous la coordination et sur proposition du président de Bordeaux Métropole uniquement à la demande des maires qui possèdent le pouvoir de police et à ce titre pilotent les opérations. 3 types de missions sont possibles :

- *avant* : les volontaires pourront intervenir auprès des habitants pour les sensibiliser aux risques majeurs et les préparer aux situations de crises ou d'urgence. Ils seront également susceptibles de participer à des exercices de sécurité civile en lien avec les autres partenaires (Etat, communes, services de secours...).
- *pendant* : la réserve citoyenne aura pour mission essentielle de venir en aide aux populations en période de crise, et de coordonner les bonnes volontés qui parfois s'expriment de façon spontanée et qui peuvent parasiter le bon déroulement des opérations sur le terrain.
- *après* : un soutien aux populations sinistrées sera apporté via l'aide aux démarches administratives, des opérations d'entretien, de nettoyage, de réparation par exemple.

La réserve citoyenne ne viendra pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence. Ceux-ci, comme les équipes du SDIS33, accueillent favorablement sa création. En effet, elle permettra de coordonner les initiatives de solidarités individuelles qui s'expriment à chaque crise, de compléter les outils à disposition des maires et d'accompagner les forces de sécurité et de secours.

Qui sont les volontaires, quelle formation

L'engagement des volontaires renforce leur sentiment d'appartenance à la métropole, la citoyenneté, et ce, dans un moment où l'on constate une perte des repères, des valeurs républicaines.

Le groupe de bénévoles est à l'image de la diversité de la population métropolitaine. De tous âges (à partir de 18 ans), ils sont issus de l'ensemble des 28 communes avec une parité femmes/hommes. Parmi les critères de sélection, ils doivent posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou posséder un titre de séjour de plus de 10 ans, en cours de validité, jouir des droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°3 du casier judiciaire.

Après une phase de recrutement et de sélection en avril et mai, 100 volontaires qui ont chacun témoigné de leur volonté de s'engager au service des autres et du territoire, bénéficieront d'une formation spécifique (tutoriels, exercices de simulation...) avec un premier groupe opérationnel dès la fin de l'année 2023. L'ensemble des réservistes sera prêt à intervenir au printemps 2024. La réserve citoyenne a vocation à compter 200 membres à terme.

Les principaux risques sur la métropole bordelaise

La Métropole bordelaise accueille aujourd'hui 24 sites industriels, répartis autour du pôle aéronautique à l'ouest, et concentre plusieurs activités du secteur de la chimie (engrais, dépôts pétroliers, ...) au niveau de la Presqu'île d'Ambès. Notre agglomération est également soumise à des risques naturels majeurs avec en particulier l'identification d'un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) couvrant 17 communes, sans occulter le risque feux de forêt et les risques météorologiques (tempêtes, canicules, etc.).

Bordeaux Métropole porte une stratégie de résilience territoriale qui vise à accompagner l'évolution du territoire pour réduire sur le long terme sa vulnérabilité aux risques, en apportant des solutions sur divers sujets à enjeux tels que l'alimentation, la ressource en eau, l'habitabilité des espaces urbains, la santé environnementale.

Contacts presse :

Bordeaux Métropole
Virginie Bougant – 06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr
Benoît Javot - 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80
b.javot@bordeaux-metropole.fr
Mathieu Dargent - 06 33 52 00 83
m.dargent@bordeaux-metropole.fr